



Paris le 12 mai 2019

Pullman Tour Eiffel: LES HARCELEURS DEHORS!

La justice déclare le comportement de l'inspecteur de STN TEFID pénalement répréhensible. Nous exigeons son départ immédiat.

Le précédent directeur du Pullman Tour Eiffel avait couvert les pratiques scandaleuses d'un inspecteur de site (M. T.) de la société sous-traitante de propreté, STN TEFID. Celui-ci s'en était pris notamment à une des salariées (Mme D.), refusant de lui appliquer les préconisations du médecin du travail et n'ayant de cesse de la harceler jusqu'à obtenir que la STN TEFID engage contre elle une procédure de licenciement.

Par décision du 19 avril 2019, le juge départiteur a condamné sévèrement les pratiques de cet inspecteur de la société STN TEFID au sein du Pullman Tour Eiffel.

Extrait du jugement, page 5, paragraphe 2 : " Pris dans leur ensemble, ces éléments révèlent les abus de pouvoir de Mr T., suffisants pour imputer à celui ci un comportement pénalement responsable. [...]"

<u>Cet inspecteur ne doit plus</u> <u>sévir au Pullman Tour Eiffel!</u>

Nous rappelons à la direction de l'hôtel qu'elle est pénalement et civilement responsable en matière d'hygiène et sécurité des salariés qui travaillent dans l'hôtel, y compris pour ceux de la soustraitance.

Nous demandons par conséquent au directeur de l'hôtel le départ immédiat de M. T. compte tenu des risques graves qu'il fait peser sur la santé et la sécurité des salariés de STN TEFID.

Nous demandons aussi l'arrêt immédiat de la procédure de licenciement contre Mme D, lancée à l'initiative de M. T.

Pour en finir avec le harcèlement au travail, la CGT appelle à un rassemblement devant le Pullman Paris Tour Eiffel :

LE VENDREDI 17 MAI 2019 A 9H PRÉCISES!

La CGT se félicite que dans cette même décision, les juges aient acté **l'exclusion de la CGT, fin 2016, du « syndicat » CGT propreté dont était membre M. T.**

Extrait du jugement, page 8, 1er paragraphe :

"Les avertissements sont la conséquence de constats de Mr TABARY. Or il est établi que celui ci était militant de la CGT Propreté. Ce syndicat a été exclu de la CGT par 87% des suffrages au congrès du 10 novembre 2016 pour sa conduite contraire aux valeurs du syndicat [...] les avertissements doivent être annulés"